

Bureau de la Greffière-trésorière  
et Directrice générale

**MARDI LE 2 MAI 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE**

**I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**II. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**III. AVIS DE MOTION**

**A.1 AVIS DE MOTION :** Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 856-19 - Pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

**IV. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

**1. ADMINISTRATION**

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2023.

1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 avril 2023.

**2. GREFFE**

2.1 Pour nommer les comités permanents et ad hoc du conseil municipal – Période du 2 mai au 31 décembre 2023 – Abroger et remplacer la résolution portant le numéro 23-04-119 – Décréter et autoriser les jetons de présences – 100 \$.

2.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO 923-23** – Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

2.3 Pour adopter le règlement portant le numéro 923-23 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

2.4 Pour établir un tarif – Personnel pour l'élection partielle du 13 août 2023.

2.5 Pour abroger la résolution portant le numéro 21-05-129 – Résiliation du vote par correspondance – Élection partielle du 13 août 2023.

**3. TRAVAUX PUBLICS**

3.1 Pour autoriser le Maire et l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants – Signature des documents inhérents – Servitude de drainage à ciel ouvert et de non-construction – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – 2233, montée Paiement.

3.2 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d'une mini-excavatrice 4.5 tonnes de marque Kubota, modèle KX-040-4G avec accessoires – Soumission par invitation portant le numéro 23-02-03-017 – Décréter une dépense au montant de 85 320 \$ « taxes en sus ».

3.3 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Fourniture de graisse, lubrifiant et antigel (liquide de refroidissement) – Soumission publique portant le numéro 23-02-08-019 – Années 2023-2024.

**4. FINANCES ET TAXATION**

4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 46 803,98 \$ « taxes incluses ».

4.2 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 26,99 \$ - Matricule portant le numéro 6562-87-1075-0-000-0000.

- 4.3 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 399,53 \$ - Matricule portant le numéro 7349-57-4484-0-000-0000.
- 4.4 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 346,18 \$ - Matricule portant le numéro 7659-43-2515-0-000-0000.
- 4.5 Pour autoriser un déboursé au montant de 6 496,08 \$ - 42, rue de la Pineriaie.
- 4.6 Pour accepter les états financiers – Office d’habitation de l’Outaouais – Exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 – Déficit opérationnel au montant de 13 915 \$ - Contribution de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 533 \$.

## **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Pour accepter un soumissionnaire – Remplacement des unités de climatisation et de chauffage – Édifice du parc Thibault – Soumission publique portant le numéro 23-03-10-023 – Décréter une dépense au montant de 128 000 \$ « taxes en sus ».

## **6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

- 6.1 Pour nommer mesdames Guylaine Charron et Dominique Laflamme – Assignation des sièges numéros 5 et 6 – Membres du Comité Consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 6.2 Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 22-12-480 – Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l’implantation d’une partie d’une galerie – 46, chemin katimavik.
- 6.3 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (AM-113)** - Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.
- 6.4 Pour adopter le premier projet de règlement (AM-113) - Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.
- 6.5 Pour accepter le dépôt du plan d’action pour le parc industriel du chemin Tenpenny – Mandater le service des Communications pour assurer sa diffusion – Mandater les différents services pour mettre en place les actions proposées en fonction de la planification et des budgets allouées.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **10. GÉNÉRAL**

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L’Agent de développement,  
Greffier-trésorier adjoint et  
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/fl